

Décision 230724-02

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour la construction de la nouvelle Mairie

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

L'assistance à maîtrise d'ouvrage SIGMARISK a été retenue pour un montant de 1 680 € TTC afin d'élaborer et de réaliser la consultation d'assurance dommages ouvrages de la nouvelle mairie avec une prestation supplémentaire éventuelle tous risques chantier.

La consultation s'est déroulée du 29 avril au 3 juin 2024 sur la plateforme <https://marchespublics.ain.fr/>

2 offres ont été réceptionnées.

Après analyse des 2 offres,

A DECIDE

de retenir la proposition remise par la société SMABTP pour un montant de 21 622.27€ HT soit 25 946.72€ TTC et de ne pas souscrire la prestation supplémentaire éventuelle tous risques chantier qui était proposée au prix de 7 764.68€ TTC

INFORME

le conseil municipal du 23 juillet 2024 de sa décision

Fait à Viriat, le 23 juillet 2024

LE MAIRE,
Bernard PERRET

